

Mardi 19 mai 2026

Déclaration liminaire

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,**

En préambule de cette déclaration, nous souhaitons exprimer, au nom du bureau du SNUDI-FO 13, en lien avec notre syndicat et notre fédération nationale, notre immense soulagement suite à la libération de nos deux collègues, Cécile KOEHLER et Jacques PARIS, retenus en otage en Iran après plus de trois ans et demi.

Face au budget qui supprime près de 4000 postes d'enseignants et asphyxie l'Ecole, les personnels, les parents et les jeunes se mobilisent depuis des semaines contre les suppressions d'heures, les fermetures de classes et la dégradation continue des conditions d'enseignement.

Pour le gouvernement Macron-Lecornu, la priorité ne va pas à l'Ecole publique, pas plus qu'elle ne va à l'Hôpital et aux services publics indispensables à la population.

Pour preuve, le budget de la défense a doublé en 10 ans mais cela ne suffit toujours pas pour le gouvernement et le complexe militaro-industriel. C'est pourquoi le projet d'actualisation de la loi de programmation militaire qui est actuellement débattu à l'Assemblée nationale prévoit une rallonge de 36 milliards d'euros pour les dépenses d'armement qui porte l'objectif de ces dernières à 76,3 milliards en 2030 contre 57,1 en 2026...

L'histoire nous l'enseigne : l'économie de guerre débouche toujours sur la guerre !

La propagande belliciste bat son plein jusque dans nos écoles, notamment à travers la multiplication de partenariats avec l'armée : les classes défense, le projet d'un enseignement à la défense, l'intervention de sergent-recruteurs dans les lycées au moment des vœux sur la plateforme Parcoursup, pour présenter les divers avantages pour les « volontaires » du service militaire...

Nous réaffirmons donc, avec notre fédération nationale, notre exigence de retrait de cette loi de programmation militaire et des budgets de guerre : de l'argent pour l'Ecole et l'Hôpital, pas pour les rafales !

Nous subissons tous indirectement les conséquences du conflit armé au Moyen-Orient, à travers la flambée des prix de l'énergie.

Notre fédération s'est adressée au ministre pour affirmer que ce n'est pas aux agents de payer pour aller travailler. Avec notre Confédération, nous revendiquons le plafonnement du prix du carburant à 1,50 euros. Nous demandons également la revalorisation des salaires et des pensions, avec le dégel immédiat du point d'indice, ainsi que la revalorisation des barèmes des indemnités kilométriques, de l'ISSR et des frais de déplacement.

L'augmentation des budgets militaires et des budgets de guerre s'opposent frontalement à la satisfaction des revendications et à la préservation des services publics.

Inacceptables sont les milliers de suppressions de postes annoncées dans l'Éducation nationale. Inacceptables également les suppressions et fermetures de classes qui continuent à frapper notre département.

Au lieu de répondre aux légitimes revendications des collègues et des usagers, le ministre de l'Éducation nationale annonce une expérimentation dans 18 départements pour accélérer les fermetures d'écoles d'ici 2030. Cette annonce fait suite au premier atelier « prospectif » concernant la « baisse démographique et l'anticipation des évolutions de l'offre scolaire » auquel notre fédération a refusé de participer et dont elle a proposé le boycott aux autres organisations syndicales.

Le ministère voudrait associer les élus locaux et les syndicats aux futures suppressions de postes. Il voudrait ainsi les associer à la mise en place des budgets de guerre et d'austérité qui sacrifient l'École publique à la dépense militaire. C'est un choix politique, et ce n'est pas le nôtre !

Pour FO, baisse démographique ou pas, l'urgence est bien d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels par la baisse significative des effectifs par classe, la création des postes nécessaires et le renforcement des moyens de remplacement.

En tant que défenseurs de l'École publique, aux côtés des personnels, des parents d'élèves et des élus qui se mobilisent pour l'avenir de la jeunesse, nous refusons de cautionner ces orientations.

Le SNUDI-FO restera aux côtés des enseignants qui se mobilisent avec les personnels, les parents d'élèves et les élus locaux pour défendre leurs classes, leurs postes, pour défendre l'École publique face à ce gouvernement qui préfère investir des milliards dans la fabrication d'armes de guerre plutôt que dans les écoles et dans l'instruction des élèves.

Ce contexte général éclaire directement les points inscrits à l'ordre du jour de cette CAPD.

Sur les recours de demandes de disponibilité

Nous constatons, année après année, que même si le nombre de demandes de disponibilité est de moins en moins importants, elles sont de plus en plus souvent rejetées lorsqu'elles ne relèvent pas du droit.

Nous vous le répétons depuis plusieurs années maintenant : lorsqu'un enseignant sollicite une mise en disponibilité, il renonce à la totalité de son traitement. Ce n'est aujourd'hui ni un luxe ni un confort ; c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, parfois un choix répondant à des situations personnelles ou familiales particulières.

Cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte profondément la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues. Elle démontre une nouvelle fois une gestion des personnels qui vise avant tout à compenser un déficit chronique d'effectifs. Ce manque de personnels entraîne d'ailleurs également des restrictions importantes sur les mutations interdépartementales, les in- et ex- et les détachements

Le SNUDI-FO ne peut accepter cette logique et dénonce une gestion purement comptable des ressources humaines.

Chaque demande correspond à une réalité humaine, familiale ou personnelle particulière, et chaque refus de disponibilité est un refus de trop.

Le SNUDI-FO demande que l'ensemble des recours examinés aujourd'hui fasse l'objet d'un examen attentif et que les avis soient favorables.

Sur les recours liés aux refus de temps partiel sur autorisation

Vous le savez bien, Monsieur le DASEN : aucun enseignant ne sollicite un temps partiel pour réduire son salaire déjà largement insuffisant, ni par confort, ni par excès de fainéantise.

Les collègues qui le sollicitent le font parce que cela leur est nécessaire, parfois même vital.

Ils en ont besoin :

- pour résister à la dureté croissante du métier ;
- pour continuer à exercer leurs missions dans des conditions acceptables ;
- pour parvenir à concilier vie professionnelle et vie personnelle ;
- pour accompagner leurs propres enfants — qu'ils soient ou non reconnus par la MDPH — ou prendre en charge des ascendants ;
- mais aussi parce que leur état de santé physique ou psychologique nécessite une réduction du temps de travail afin de leur permettre de se soigner et tout simplement de tenir.

C'est précisément sur cette dernière situation que nous souhaitons attirer votre attention.

De nombreuses demandes de temps partiel sur autorisation motivées par des raisons de santé sont aujourd'hui refusées, au motif que les collègues concernés ne bénéficient pas d'une RQTH.

Mais cette réalité n'interroge-t-elle pas avant tout l'absence quasi totale de médecine de prévention ?

L'an dernier, lors de cette même CAPD, vous nous indiquiez vouloir orienter ces collègues vers les dispositifs existants, notamment le temps partiel thérapeutique, considérant que vous n'étiez pas médecin et que le médecin de prévention ne souhaitait plus émettre d'avis hors situations relevant de la RQTH. Vous expliquiez également que l'octroi de temps partiels sur autorisation pour raisons de santé risquait « d'invisibiliser » l'état réel de santé des personnels et qu'il fallait faire remonter cette réalité au ministère... Soit.

Mais quel bilan pouvons-nous dresser aujourd'hui ?

Combien de refus de temps partiel pour raisons de santé ont effectivement débouché sur un temps partiel thérapeutique ? Combien de collègues ayant produit des certificats médicaux ou des dossiers circonstanciés ont réellement bénéficié d'une visite médicale ? Combien ont finalement été placés en arrêt de travail parce qu'ils n'ont pas pu continuer à supporter une charge à temps plein ? Combien se retrouvent aujourd'hui en situation d'épuisement professionnel, en disponibilité d'office ou confrontés à un refus de congé longue maladie ?

Monsieur le DASEN, comment l'employeur protège-t-il concrètement la santé et la sécurité de ses agents maintenant que ces situations ont été remontées par l'utilisation importante du TPTH ?

Chaque année, nous insistons pour que l'état de santé des personnels soit réellement pris en considération. Chaque année, nous formulons des propositions pragmatiques pour contourner l'absence manifeste de médecine de prévention : recours aux médecins agréés, prise en compte des certificats médicaux produits par les agents, renouvellement automatique des temps partiels des collègues qui bénéficiaient auparavant d'avis favorables du médecin de prévention.

Et pourtant, rien n'avance...

Or, il vaut mieux prévenir que guérir. Orienter systématiquement les personnels vers le temps partiel thérapeutique ne répond pas à la réalité des situations rencontrées. Pire encore : cela peut contribuer à les aggraver.

Limiter l'accès au temps partiel sur autorisation aux seuls nouveaux critères définis cette année constitue une négation des besoins réels et des situations individuelles des collègues. Cela traduit une nouvelle fois

une absence de reconnaissance de la réalité quotidienne du métier d'enseignant, de la surcharge de travail qui s'accroît chaque année et de la détérioration continue des conditions d'exercice.

Refuser massivement les temps partiels sur autorisation revient à contribuer directement à la dégradation de la santé physique et psychique des personnels. Cela participe au découragement croissant des collègues, à l'augmentation des situations d'épuisement professionnel, des demandes de disponibilité, des ruptures conventionnelles et des démissions.

La crise du recrutement est bien loin de trouver une issue avec une gestion managériale aussi déshumanisée.

Nous dénonçons donc ces refus qui découlent, une fois encore, d'une logique strictement comptable.

Pour le SNUDI-FO 13, ces refus massifs de temps partiel sur autorisation sont directement liés aux politiques d'austérité imposées aux services publics et à l'insuffisance chronique des créations de postes.

Nous revendiquons pour l'ensemble des personnels :

- l'acceptation de toutes les demandes de temps partiel sur autorisation, quelles qu'en soient les raisons, les quotités ou les modalités ;
- une véritable médecine de prévention ;
- l'abandon des jours de carence et le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé maladie ordinaire.

Nous vous remercions de votre attention.